COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PIERREFONTAINE-VERCEL

CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU LUNDI 23 MARS 2009
A ETALANS

◆◆◆

COMPTE RENDU

COMPTES ADMINISTRATIFS ET BUDGETS PRIMITIFS

1) BUDGET PRINCIPAL

Le Compte Administratif 2008 ainsi que le compte de gestion de la Trésorerie ont été votés à l'unanimité, hors la présence du Président.

Le Budget Primitif 2009 a été voté à l'unanimité, tel que présenté dans le document annexé.

2) BUDGET ANNEXE

Le Compte Administratif 2008 et le compte de gestion de la Trésorerie ont été votés à l'unanimité , hors la présence du Président.

Le Budget Primitif 2009 a été voté sans changement par rapport au document annexé à la notice explicative de synthèse.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- **EXTENSION ZA ETALANS : demande de subvention DDR pour aménagement parcelle OGIMAT**

La Communauté de communes étudie actuellement la possibilité d'aménager rapidement une parcelle située dans l'extension pour l'entreprise OGIMAT, actuellement implantée à Valdahon. Dans l'hypothèse où un accord est trouvé avec OGIMAT sur ce dossier, les travaux d'extension de la ZA seront scindés en 2 phases :

Phase 1 – parcelle de l'entreprise « OGIMAT » (début des travaux : 1er semestre 2009)

- Réaliser un dossier de déclaration loi sur l'eau complémentaire à celui de la première tranche pour pouvoir viabiliser rapidement une parcelle de 12 714 m² environ ;
- Sur le plan des autorisations d'urbanisme, cette parcelle sera rattachée à la tranche 1 du lotissement. PERMIS D'AMENAGER
- Marché de viabilisation à passer
- Marché de plateformage : utilisation du marché à bons de commande en cours d'exécution pour la tranche 1 de la ZA
- Cession du terrain à l'entreprise OGIMAT
    - Prix estimatif du terrain viabilisé : entre 7.50 € et 11 € HT le m².
    - Prix estimatif du terrain plateformé : 5 € HT le m²

Phase 2 – ZA « La Croix de Pierre » (début des travaux : 2010)

- Aménagement de l'ensemble des parcelles de la ZA.

A noter que les études de faisabilité préalables pour les 2 phases seront réalisés en amont de l'engagement de la phase 1. (étude de sols, étude sur l'eau, étude environnementale…)

Récapitulatif Echéancier prévisionnel extension ZA La Croix de Pierre :

- Etudes de faisabilité : 2008-2009
- Travaux d'aménagement de la parcelle d'OGIMAT : 2009
- Travaux d'aménagement de l'ensemble de l'extension : 2010

Il a été demandé au Conseil de communauté d'autoriser le Président à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DDR concernant la partie « études » du projet d'aménagement de l'extension de la zone et sur les travaux d'aménagement de la parcelle d'Ogimat.

La Communauté de communes s'engage à prendre en charge la partie non financée de l'opération.

Le dossier de demande de subvention pour l'aménagement de la globalité de la zone sera déposé en 2010.

Le Conseil de Communauté donne son accord .

- **CENTRE MULTICOMMERCES DE PIERREFONTAINE : rectification impôts fonciers**

Dans le cadre des déclarations d'impôts locaux relatives aux cellules du centre commercial de Pierrefontaine-les-Varans réalisées depuis 2006, deux types d'erreurs sont intervenues : surface de parkings déclarée par la Communauté de communes, notamment au titre du parking situé devant le bâtiment, et confusion des surfaces entre certaines cellules entraînant des erreurs dans les sommes répercutées auprès des commerçants.

Une démarche de rectification a été validée en concertation avec le centre des impôts fonciers, et va être réalisée pour les années 2006 et 2007.

Ainsi, dans un premier temps, des dégrèvements vont être accordés par les impôts à la Communauté de communes et dans un second temps, des opérations de remboursement vont être réalisées par la Communauté de communes à l'encontre des commerçants propriétaires des cellules pour les sommes indûment perçues.

Le Président demande au Conseil de communauté de l'autoriser à réaliser les opérations comptables de rectification : encaissement des dégrèvements accordés par les impôts et remboursements aux commerçants propriétaires des cellules.

Le Conseil de Communauté donne son accord.

TOURISME

- ***Pôle d'Excellence Rurale***

Pour rappel, le site de Consolation a été labellisé Pôle d'Excellence Rurale en décembre 2006 par les services de l'Etat. La Communauté de Communes de Pierrefontaine-Vercel s'était positionné comme 2ème maître d'ouvrage afin d'assurer l'aménagement des espaces extérieurs, à savoir : création d'une aire naturelle de camping et d'une aire de services pour camping-cars, réaménagement des jardins botaniques et des sentiers de randonnée pédestre, création de sentiers d'interprétation et d'une signalétique. A l'époque, le coût des travaux s'élevait à 360 000 € HT avec un coût résiduel pour la Communauté de Communes de 80 000 € HT.

En octobre 2008, le coût estimatif des travaux chiffré par le maître d'œuvre s'élevait à 436 505 € HT auquel il est nécessaire de rajouter 64 166 € HT d'honoraires de maîtrise d'œuvre.

Par ailleurs, au vu de sa situation dans le site, de nombreuses précautions techniques doivent être prises pour aménager l'aire naturelle de camping : réfection d'un pont d'accès, études à mener (études de sols, diagnostic du pont, …), défense incendie, assainissement (octroi d'un fonds de concours à la commune)… En tout état de cause, pour aménager l'aire naturelle de camping seule, la Communauté de Communes doit donc dépenser la somme de 489 530 € HT. Parallèlement, selon le compte d'exploitation établi par le cabinet d'études lors de l'étude de faisabilité, les recettes attendues pour le camping seront au mieux de 20 000 €/an.

Enfin, un autre terrain serait susceptible d'accueillir le camping. Il se situe près du Restaurant de la Source, au bord du Dessoubre, en continu des ateliers d'équilibre. Il s'agit d'une prairie de fauche de 6 500 m2 environ, appartenant à la Fondation et exploitée par un agriculteur. Le terrain est plat, dans un site naturel magnifique, facilement accessible, par un pont constitué d'une dalle de béton et muni de garde-corps. Les réseaux sont proches. Ce terrain est tout à fait pertinent dans la mesure où il s'inscrit dans un espace plus global de séjour (Résidence de la Source + restaurant) et d'activités de pleine nature (Tyrolienne, Via-Ferrata, randonnées, …).

Pour autant, il est véritablement nécessaire de se poser la question de la pertinence d'un camping sur le site de Consolation. C'est pourquoi, il semble judicieux de ne pas engager la totalité du programme du PER et de remettre à plus tard la réalisation d'un camping. Néanmoins, il s'agirait de réaliser le reste du programme, à savoir :

- l'aménagement d'une aire d'accueil et de services pour camping-cars sur le nouveau site choisi, près du restaurant de la source
- le réaménagement des jardins botaniques et des sentiers de randonnée pédestre
- la création de sentiers d'interprétation et de signalétique

Nous demanderons donc à l'Etat la possibilité de continuer le programme du PER selon les conditions évoquées supra et de bénéficier des subventions qui étaient mobilisées. Nous vous informerons des suites à donner lors du Conseil de Communauté.

Le Conseil de Communauté donne son accord pour inscription au Budget Principal comme suit :

- **Dépenses : 360 000 €**
- **Subventions : 234 000 €**

- ***Signature d'un bail emphytéotique avec la Fondation et d'une convention d'entretien et de balisage***

L'ensemble des terrains sur lesquels doivent être réalisés les aménagements évoqués ci-dessus appartiennent à la fondation de Consolation. Afin que la Communauté de Communes puisse intervenir sur ces terrains privés, elle doit signer avec la Fondation, un bail emphytéotique et une convention d'entretien et de balisage.

La convention d'entretien et de balisage sert au réaménagement des sentiers de randonnée pédestre qui ne peuvent faire l'objet d'un recensement de parcelles cadastrales précises. Elle sera donc signée sous seing privé.

Le bail emphytéotique, quant à lui, concerne les terrains qui peuvent faire l'objet d'une identification cadastrale précise et qui accueilleront les aménagements suivants : les jardins botaniques et l'aire de stationnement pour les camping-cars. Ce bail est consenti selon une durée et une redevance à payer au bailleur. En accord avec la Fondation de Consolation, je

propose d'établir le bail sur la durée minimum légale, à savoir 18 ans pour une redevance annuelle fixé à un euro.

Le Président a demandé au Conseil de Commuanuté l'autorisation de signer le bail emphytéotique et la convention d'entretien et de balisage selon les conditions inscrites supra.

Le Conseil De Communauté donne son accord.

HAUT-DEBIT

En 2007, la Communauté de Communes a lancé une consultation permettant de desservir en haut-débit les communes qui étaient encore en zone blanche. Il s'agissait des communes de : Fournets-Luisans, Guyans-Vennes, Longemaison, Voires, Bremondans, Flangebouche, Laviron, Magny-Châtelard, Plaimbois-Vennes, La Sommette et Villers-Chief.

Le 26 novembre 2007 a, par conséquent, été signé le marché avec la société R'LAN. En 2008, ont été réalisées les communes inscrites en tranche ferme, soit : Fournets-Luisans, Guyans-Vennes, Longemaison et Voires.

En 2009, nous réaliserons les communes inscrites en tranche conditionnelle 1, soit : Bremondans, Flangebouche, Laviron, Magny-Châtelard, Plaimbois-Vennes, La Sommette et Villers-Chief.

Voici par conséquent le plan de financement prévisionnel pour cette opération :

DEPENSES EN HT

Coût des travaux :	71 346 €

RECETTES EN HT

Conseil Général (50 % de la dépense)	35 673 €
Etat /DDR (30 % de la dépense)	21 403 €
CCPPV (Emprunts ou fonds libres)	14 270 €

Le Président a demandé au Conseil de Communauté l'autorisation de solliciter une subvention d'un montant de 35 673 € auprès du Conseil Général et une subvention d'un montant de 21 403 € au titre de la Dotation de Développement Rural.

Le Conseil de Communauté donne son accord.

Vu, Bernard CANTENEUR, pour être diffusé à Mesdames et Messieurs les délégués, à Mr Georges GRUILLOT, Président d'honneur, et à Mr le Président de la Communauté de Communes des 1ers Sapins.